

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Causerie Amicale Inc.	Numéro de permis 2009804	Date d'inspection Le 07 octobre 2025		
Nom de l'établissement Causerie Amicale		Numéro de téléphone (506) 576-6738		
Adresse 176 chemin Cormier Cross Cocagne NB E4R 2J5				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah Babineau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux pour faire un Inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Orientation des enfants
- Aire de jeu intérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure
- Toilettes
- Changement de couches.

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice au sujet des éléments de désignation. Tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé qu'un groupe n'avait pas leur registre de présence avec eux dans l'aire de jeu extérieure. La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec la personne éducatrice responsable pour savoir où se trouvait le registre, et celle-ci a indiqué qu'il était à l'intérieur. La Mentore en Assurance de la Qualité a rappelé qu'il est essentiel d'avoir le registre de présence avec soi en tout temps, notamment en cas d'urgence. Le registre a ensuite été remis à l'éducatrice.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé une personne éducatrice en bas âge avec un groupe d'enfants. La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec l'administratrice, qui a précisé que l'éducatrice n'est jamais seule et que la porte entre les deux classes est toujours ouverte. L'administratrice a également indiqué qu'elle était présente dans la classe pour l'appuyer.

Lors de l'inspection, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants pendant plusieurs transitions de la journée. Les enfants prenaient leur collation, passaient au jeu extérieur, et un groupe a participé à une promenade. Par la suite, tous sont rentrés à l'intérieur pour le dîner.

Commentaires généraux

Le ratio a été respecter lors de la visite.

original signé par
Sarah Babineau

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 07 octobre 2025

Date

original signé par
Suzanne Despres

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 octobre 2025

Date